



14ème législature

| | | |
|--|--|---|
| Question N° : 89471 | De M. Gérard Darmanin (Les Républicains - Nord) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Finances et comptes publics | | Ministère attributaire > Finances et comptes publics |
| Rubrique > ministères et secrétariats d'État | Tête d'analyse > budget : services extérieurs | Analyse > douanes. Cour des comptes. rapport. recommandations. |
| Question publiée au JO le : 29/09/2015 Question retirée le : 02/02/2016 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Gérard Darmanin interroge M. le ministre des finances et des comptes publics sur le rapport de la Cour des comptes sur l'action des douanes en matière de lutte contre les fraudes et les trafics. La Cour des comptes a publié un rapport en janvier 2015 dans lequel elle analyse l'action des douanes mais également les moyens pour mesurer son efficacité. Dans son rapport, la Cour constate que la manière dont sont présentés les priorités, les moyens et les résultats de l'action des douanes rend difficile l'évaluation de son efficacité. Ses membres estiment en effet que l'action des douanes est trop focalisée sur les saisies de stupéfiants, de tabac et de contrefaçon et ce, alors même qu'aucun chiffre ou aucune statistique ne le justifient. La Cour déplore que ce focus se fasse au détriment d'autres priorités telles que la lutte contre la fraude à la TVA. Afin de répondre à ce constat, la Cour préconise notamment de réorganiser la structure du dispositif de surveillance en appliquant un moratoire sur l'acquisition de nouveaux moyens navals et aériens, dans l'attente d'une réorganisation d'ensemble de l'action de l'État en mer. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement sur ce sujet. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de suivre cette recommandation et selon quel calendrier.